



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 avril 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 31, boulevard Georges-Gagné Sud

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne le projet d'affichage du commerce Pasquier et vise à :

- Permettre l'installation d'une enseigne au-dessus du bâtiment alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit qu'il est strictement défendu d'installer une enseigne ou peindre une réclame sur ou au-dessus de tout bâtiment, construction ou équipement accessoire.

Ladite séance sera possiblement tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté ministériel de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Ville met en place les mesures temporaires suivantes : Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca, et ce, au plus tard le 14 avril 2020 à 20 h. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 27 mars 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier